

Lombers

Dossier sécheresse

La commune de Lombers a été reconnue éligible au dispositif exceptionnel de soutien aux victimes de l'épisode de sécheresse réhydratation des sols survenu en 2018.

« Vous pouvez prendre connaissance des conditions d'éligibilité en allant consulter le dossier sur le site de la mairie : www.lombers.fr ou venir à la mairie. »

Les dossiers sont à rendre avant le 28 février 2021